



Régularisation conjoint salarié étranger

Par **conjoint1414**, le **07/03/2014 à 03:27**

Bonjour, rnJe vous expose ma situation (assez SPECIALE)en espérant avoir quelques témoignages ou des réponses.rnJ'habite en France en situation régulière depuis plus de 10 ans(titre de séjour mention étudiant).rnJ'ai eu plusieurs diplômes:Master2,une maitrise,une licence et un Deug obtenus tous en France.rnA l'issu de mes longues études ,je n'ai pas pu faire mon changement de statut étudiant -salarié (je ne pouvais pas chercher du travail suite à des problèmes de santé).rnrnMalheureusement je me trouve actuellement en situation irrégulière depuis quelques mois. J'ai épuisé tous les moyens possibles pour maintenir la régularité de mon séjour notamment les APS (autorisation provisoire de séjour pour les diplômés Master 2 afin qu'ils trouvent un travail)rnrnQuelques années auparavant,je me suis mariée avec un étudiant étranger qui a obtenu récemment le statut salarié.rnrnEn se basant sur la circulaire VALLS, j'ai déposé une demande de régularisation à Bobigny ,motif : conjoint d'un étranger en situation régulière.rnDepuis plus de 5 mois,aucune réponse.A priori ma demande est recevable mais je commence à douter.rnrnJe vous expose ma situation :rnrn- Nous nous sommes mariés (en étant tous les 2 étudiants étrangers) depuis plus de 5 ans donc vie commune,régulière et justifiée de plus de 5 ans.rn rn- Les conditions de logement et de ressources sont remplies.(pas d'enfants)rnrn- Pour ma part présence en France plus de 10 ans(en situation régulière avec le statut étudiant). rnrn- Promesse d'embauche.rnrnJe m'inquiète beaucoup d'autant plus que certains disent sur ce forum que les 5 ans de présence requis devraient être en "situation irrégulière " ce qui n'est pas mon cas car je viens juste de perdre mon séjour et mon conjoint à obtenu son statut salarié juste après ,je n'ai pas eu beaucoup de chance.rnMerci de me dire ce que vous en pensez.rnSVP je cherche un cas similaire rnBonne chance à Tous

Par **aysewild**, le **10/03/2014 à 13:38**

Bonjour, moi je pense que ça va le faire. Les demandes de régularisation sont très longues, elles passent après les autres. Nous avons attendu 8 mois à Rennes pour obtenir la régularisation de mon mari qui lui aussi a perdu ses papiers au bout d'un an et demi de présence en France. Nous avons fait un premier dossier de régularisation conjoint de français (moi je suis française) qui a été refusé puis à l'aide d'une avocate spécialisée en droit des étrangers nous avons présenté un dossier bcp plus complet qui a été accepté. En gros mon conjoint était rentré avec visa shengen (comme toi), il était en CDI depuis son arrivé, payait des impôts, on avait que 4 mois de PACS et il avait à peine 3 ans de présence en France (moitié situation régulière et moitié situation irrégulière). Ce qui compte c'est le nombre d'année en France, y compris tes années régulières, vos revenus, et ta situation familiale. Ça va le faire, il faut être patient. Si tu veux des conseils n'hésite pas

Par **conjoint1414**, le **10/03/2014** à **21:04**

@aysewild Merci beaucoup pour votre réponse, je vais prendre mon mal en patience de toute façon je n'ai pas le choix. Tantôt je suis rassurée tantôt très inquiète. c'est une attente très dure...rnMerci